

LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : Andrée Defaux, rue Pépin, 64, 5000 Namur. PRIX : 2€. BIMESTRIEL N° 429 Mars/avril 2026



Réunion « cave » à Andenne

Sommaire

- P.2 **ARIZONA – PAUVRETÉ, EXCLUSION DES CHÔMEURS, INÉGALITÉS, FLEXIBILITÉ...**
- P.3 **C.F.A. – LA FORCE DU GROUPE**
Milittance et résistance
- P.4 **TRAVAIL/EMPLOI**
- ECOUTEZ LE PEUPLE
- P.5 **FEDERATION**
- NE RIEN LACHER
CHOMAGE QUAND TU NOUS TIENS
- P.6 **FEDERATION**
- L'HUMAIN COMME BOUSSOLE
- TOUS ENSEMBLE
- JE N'AI PAS PEUR DE LE DIRE
- P.7 **C.F.A. – CE QUI NOUS LIBERE**
FEDERATION
– PAR LA SOLIDARITE
- P.8 **NOS DROITS**
- DEBITEURS D'ALIMENTS
- P.9 **HORS CADRE**
- AFFICHE TA NORME
- P.10 **AU REVOIR, BLANCHE**
CA SE PASSE.
PETITES NOUVELLES

Editorial

ARIZONA 2026 SUITE ET BIENTOT FIN ?

La réforme du chômage continue, avec sa guerre des chiffres, accompagnée d'un refus permanent d'en reconnaître les impacts destructeurs, ce qui leur permet de nier les réalités qu'ils produisent,...

Mais surtout, pour un nombre croissant de personnes et de familles, ce sera une exclusion à vie d'une participation à la sécurité sociale et de pouvoir en bénéficier directement comme ayant droit. Comme nous l'expliquons dans notre document diffusé pour le 17 octobre 2025¹, toutes ces mesures reposent sur des trahisons par rapport aux valeurs de solidarités et de participations qui fondent notre démocratie. Des attaques frontales contre les syndicats, les mutuelles, l'associatif citoyen qui défendent les valeurs démocratiques d'égalité et de justice sociale. Au-delà de ces trahisons, nous constatons que par le changement des règles d'accès à certaines protections sociales, entre autres les pensions et le chômage, **l'Etat organise un « racket » sur des montants considérables des cotisations** déjà versées par des milliers de travailleurs et travailleuses, actuellement avec ou sans emploi.

Luc Lefèbvre

¹ https://www.mouvement-lst.org/documents/2025/Lst-Maltraitance_institutionnelle_17.10.2025.pdf

Que celui ou celle qui sait lire, lise et partage ce journal
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à lire.

PAUVRETÉ, EXCLUSION DES CHÔMEURS, INÉGALITÉS, FLEXIBILITÉ...

« La pauvreté comme intérêt général »¹

« Les plus pauvres, souligne le Mouvement Luttes Solidarités Travail, ont l'impression qu'avec les personnes les plus vulnérabilisées sur le marché de l'emploi, ils prennent le plus en charge le coût social de la crise économique et sociale. Ainsi considèrent-ils qu'à travers les trois domaines qui font partie d'un même ensemble : le travail, le chômage, la pauvreté, on observe le même phénomène.

A ces trois niveaux, les systèmes de lutte contre la pauvreté, le chômage ou l'exclusion agissent sur les éléments qui entament directement la sécurité d'existence des citoyens :

- au nom de la compétitivité on tente de réduire les coûts salariaux,
- au nom de l'assainissement des finances publiques et de l'équilibre de la sécurité sociale, on introduit des moyens d'exclusion plus efficaces,
- au nom de l'équité, de nouveaux critères organisent le Minimex en vue d'une plus grande sélectivité et aussi d'une modification des ayants droit.

Le rôle des états et des pouvoirs politiques dans les démocraties n'est-il pas de garantir à chaque citoyen les droits et les moyens d'une existence digne ? Les plus pauvres s'étonnent du fait que la part contributive aux effets de la crise soit inégalement répartie. L'emploi, les allocations de chômage et les autres allocations sociales ont subi de profondes restructurations à la baisse alors que dans le même temps les contributions des revenus mobiliers et immobiliers ont été très modestes. »

Ces questions qui traversent les différents chapitres du premier Rapport Général sur la Pauvreté en 1992-94 sont encore d'actualité.

Depuis les années 80 et un chômage de masse, des mesures d'aide à l'emploi actuellement remises en question par l'Arizona.

On observe de multiples dérégulations dans les législations du travail : des emplois précaires, des législations répressives et des activations « hors normes » pour les sans-emploi bénéficiaires de l'aide sociale. Nous ne parlerons pas ici des aides directes aux entreprises, ni de l'ensemble des exonérations de cotisations sociales pour certains types d'emplois, ainsi que les diverses formules d'emplois subventionnés. Souvenons-nous : les CST, les TCT, les ALE, les plans Rosetta, les contrats PRIME, les ACS, les Titres Services, les plans premier emploi, le plan +un, les activations du PIIS (CPAS), les articles 60 et 61 du CPAS, etc. liste non exhaustive. Ces divers types d'emplois, dont nous en connaissons encore certains, (les APE par exemple ou les articles 60 et 61), remplissent généralement des missions de service public, d'aides aux personnes et aux collectivités, aides culturelles, sociales, etc. Chacun de ces emplois renvoie à des procédures d'accès, des cadres légaux, des barèmes de salaires, des niveaux de participation variables à la sécurité sociale. La suppression actuelle de certains de ces emplois au statut particulier met en péril les nombreuses missions d'utilité publique qu'ils remplissent et pousse vers le chômage tous

ces travailleurs licenciés. Cette décision a d'énormes conséquences et a été prise comme le reste, **sans une véritable analyse d'impacts.**

Pour certains emplois subventionnés par l'Etat, il s'agit de sous-statuts imaginés pour « amortir » les suppressions d'emplois dans les services publics, ou créer des services de proximité dans le non-marchand. Dans ces emplois, un salaire est versé aux travailleurs et ils bénéficient d'un contrat « d'emploi », souvent de type particulier. Parfois celui-ci est à durée indéterminée, parfois à durée limitée, parfois pour une tâche déterminée etc. Certains de ces postes de travail étaient/sont réservés à des personnes en chômage de longue durée qui possèdent un faible niveau de formation. Il faut remarquer que la plupart de ces emplois subventionnés sont accessibles aux personnes sans emploi sous certaines conditions. Certains sont réservés pour les demandeurs d'emplois indemnisés. D'autres, comme les articles 60 et 61 sont accessibles exclusivement aux bénéficiaires du RIS (CPAS) pour une durée limitée à la période nécessaire pour ouvrir le droit au chômage de ces personnes. **Pour ces contrats les places sont très limitées.**

Pour d'autres bénéficiaires de l'aide sociale et du RIS, un PIIS (Projet Individualisé d'Intégration sociale) est imposé. Pour certaines personnes, il est mis en œuvre dans « des activations ». Il s'agit d'activités d'utilité, de services, pour justifier et mériter une aide sociale, ou le RIS... Dès les années 80, sous le couvert de formation ou d'insertion socio-professionnelle, des « activités » (emplois) totalement hors des cadres et des règles élémentaires attachées à un emploi sont imposées à des bénéficiaires du Minimex/actuel RIS, cela dans divers secteurs d'activités économiques ou de services.

De notre point de vue, ces prestations, encore imposées actuellement dans le cadre de certaines « activations », ont **toutes les caractéristiques du « travail forcé »** au sens du BIT², et sont totalement hors normes.

Le fait que de telles pratiques traversent les années sans réaction nous inquiète. On constate que de nombreux emplois subventionnés auraient dû être pérennisés mais ils seront supprimés. **L'Arizona préfère développer des flexi-jobs** dans tous les secteurs de l'économie, avec des heures de travail qui ne paient pas les cotisations sociales des travailleurs, qui bénéficient pour une part d'exonération fiscale et introduisent un dumping social interne aux entreprises qui font l'usage de ce type de contrat.

Luc Lefèbre



¹ Le RGP-Rapport Général sur la Pauvreté 92-94 P 195 https://www.mouvement-lst.org/documents/annees1990/1995_rapport_general_pauvrete.pdf

² BIT : Bureau International du Travail, dont la Belgique est signataire entre autres, des conventions internationales contre le travail forcé.

Condroz-Famenne-Ardenne

LA FORCE DU GROUPE

CE MOIS, C'EST PASCALE QUI PREND LA PAROLE. PASCALE NOUS A REJOINTS EN 2019.
ELLE NOUS EXPLIQUE CE QUE SIGNIFIE POUR ELLE, SA RENCONTRE AVEC LE MOUVEMENT,
L'IMPORTANCE DE LA MILITANCE ET LA RESISTANCE AUX MULTIPLES INJUSTICES.



UNE ENFANCE

Je suis née hutoise socialiste. Mes parents étaient militants, participaient aux soupes populaires, aux défilés du 1er mai. Papa était un syndicaliste dans l'âme. Cela m'a construite. Mais mon enfance rime aussi avec la transparence. Enfant, le monde était beau. Les problèmes de famille, de séparation m'ont appris la transparence. Très vite, je me suis rendue compte qu'il fallait être « docile » pour vivre, survivre, exister. Aujourd'hui, mes bagages font ce que je suis. Et l'enseignement des A.A. m'offre la capacité de refaire mes propres choix. Maintenant, je fais ce que je suis.

MA RENCONTRE AVEC LST

C'est avant tout la rencontre avec un Transparent, dans le hall d'entrée d'un bâtiment accueillant diverses associations. Et avant même de lire ce qu'il y avait dessus, instantanément, je me suis vue. Et alors, je me suis renseignée.

En 2019, je me débattais avec les abus de mon administratrice de biens... Et mon alcoolisme. Quand je me suis décidée à passer la porte, je cherchais de l'aide pour m'en sortir.

C'était une cave animée par Chantal, avec Carole, Michel... Je ne m'attendais pas à une discussion de groupe où chacun partageait son histoire. Je suis revenue aux Caves suivantes parce que Chantal a vu ma détresse. Et depuis... j'y suis.

Maintenant, je m'investis dans le groupe du CFA, dans les assemblées de militants du Mouvement et dans le journal « LA MAIN DANS LA MAIN »

Et puis, il y a le 17 octobre. Trop de personnes vivent cette invisibilité. « On nous rend transparents, pourtant, nous luttons chaque jour contre la misère » hurlent nos Transparents. La transparence est un mot très clair. Je la vis depuis mon enfance. Encore maintenant, c'est quelque chose que je porte. Me taire c'est impossible.

JUSTICE

En ce qui concerne Rochefort, à pied ou en vélo, on voit les maisons vides à vendre, jamais à louer. Les gens qui achètent

et qui ne se rendent pas compte de la situation des personnes qu'on ne voit pas. Des personnes sans logement dans l'entité, il y en a. La construction des beaux bâtiments, les loyers qui explosent, des familles dehors... voilà des grosses injustices.

Je serai toujours révoltée par l'injustice, surtout la violence conjugale et familiale. Et comme je ne l'accepte pas pour moi, je ne l'accepte pas pour les autres. Je ne changerai pas le monde toute seule, juste faire de mon mieux pour montrer l'exemple, participer au mouvement avec mes moyens et mon expérience, une brique après l'autre, un jour après l'autre. ENSEMBLE.

J'ai en moi une soif absolue de justice. Je remercie la deuxième épouse de Papa, ma vraie Maman, qui toute sa vie a montré l'exemple d'un Amour inconditionnel envers tant d'enfants rejetés. C'est aujourd'hui que j'ai conscience de ce que cette femme a fait germer en moi. Je lui suis éternellement reconnaissante.

LUTTES SOLIDARITES TRAVAIL

Des mots qui ont un sens pour moi. Luttons, pour moi, c'est la résistance. Je suis malade alcoolique, allergique aux conflits, alors je suis créative pour avancer. Lutter, c'est être en résistance.

Solidarité, c'est ensemble. Pour l'imager, c'est un bloc, solide, fait de multitudes.

Travail. J'ai toujours travaillé. Je n'ai jamais eu d'emploi. Une travailleuse sans contrat, sans week-end, ni vacances, ni cotisations. Je suis « fainéante professionnelle ». Je ne suis pas la seule. Ce sont surtout les femmes qui vivent cela. Dire à quel point nous

sommes utiles et productives ! Pourtant, pour la société nous n'existons pas.

Dans le Mouvement LST, les trois mots luttons, solidarités, travail, sont importants. Mais plus encore, la force du groupe !

Et arrêter de se mettre des œillères. Il n'y a rien à faire. Je serai toujours interpellée par la violence, les injustices.

ET MILITANCE

« Militance » est un autre mot pour la lutte et la résistance collective. Il y a aussi ce que j'appelle la conscience de groupe. Je fais plus confiance à un groupe qu'à une seule personne, car il y a la richesse de différents esprits.

Seul, on ne sait pas faire grand-chose. En démocratie, nous avançons en apprenant ensemble. L'éducation permanente, c'est ça.

**Ma rencontre avec LST
c'est d'abord la rencontre
avec un Transparent**

**Lutter,
c'est être en résistance**

Pascale

ECOUTEZ LE PEUPLE

GEOFFREY VIENT DE RECEVOIR LA LETTRE DE L'ONEM. IL FAIT PARTIE DES PRESQUE 200.000 CHOMEURS
QUI SERONT EXCLUS DU CHOMAGE LE PREMIER SEMESTRE 2026



DIPLOME ET REALITE DE VIE

J'ai fait des études en électromécanique, j'ai terminé en option électricité. J'ai ma qualification et le CESS. À la sortie de l'école, à 18 ans, j'ai commencé à rechercher de l'emploi. C'était en 2004. Quelques mois après, avec ma mère et mes frère et sœur, on est expulsés de notre logement. Mon père venait de décéder, on vivait difficilement cette période. Je suis l'ainé et j'essayais d'aider ma famille à garder la tête hors de l'eau. On a trouvé une maison d'accueil. Les mois qui ont suivi, ma mère, mon frère et ma sœur entraient dans leur logement. Et moi, j'ai pris mon indépendance. 2005. C'était une période fort bousculée, dans les démarches.

EMPLOI, CHOMAGE ET FORMATIONS

En 2007, j'ai travaillé comme électromécanicien aux chemins de fer pendant un an et demi. J'ai aimé cette période, j'aimais le travail, j'étais bien payé, j'avais le libre parcours (avantage extralégal) et j'ai découvert du pays. Et le chemin de fer a toujours été ma passion. Je commençais tôt mais cela ne me gêne pas du tout. Puis, je me suis retrouvé à nouveau au chômage. J'ai recherché de l'emploi mais je n'avais pas de permis, cela m'a bloqué. J'ai alors suivi des formations d'abord en électromécanique pour avoir plus d'expérience et être à jour. Puis une formation en automation. Mais cela ne

m'a pas donné plus d'offres d'emploi. J'étais toujours au chômage.

EXCLUSION ET ENCORE FORMATIONS

En 2014, il y a eu la vague d'exclusion, j'ai été exclu du chômage. C'était dur. Ça m'a vraiment dégouté de tout. Je me battais pour avoir un travail, et j'ai été sanctionné. Je ne comprenais pas ce qui arrivait.

Je me suis retrouvé au CPAS. Là, j'ai suivi d'autres formations. Notamment dans le bobinage moteur, mais je n'ai pas trouvé de contrat de travail non plus. Pourtant, c'était un métier en pénurie. Alors en 2019, j'ai fait une formation dans le bâtiment. Aussi en pénurie. Ce n'était pas trop mon truc, sauf magasinier. En 2020, j'ai eu un contrat de magasinier en art 60. J'ai à nouveau pu avoir un salaire. Je gagnais au moins 200, 300 euros en plus. Je voyais vraiment la différence. C'est beaucoup pour quelqu'un qui vit seul ! J'ai pu acheter des meubles, des vêtements pas vraiment de marques, mais des vêtements neufs... Mais on n'est pas repris après un art 60, c'est un autre article 60 qui a le contrat.

INTERIMS ET FORMATIONS

Depuis 2022, je fais des intérimis comme magasinier. Je devrais être suivi par le FOREM, mais je n'ai pas beaucoup de soutien, alors je me débrouille. Grace aux agences intérimis, je vais à droite, à gauche, mais ce n'est pas un contrat stable. Il faut y aller régulièrement pour avoir des petits

contrats. J'ai répondu à pas mal d'interviews. Pour certaines, j'arrivais épuisé après une nuit de tapage du voisinage (les logements ne sont pas très isolés en ville).

J'ai pu passer mon permis de conduire soutenu par le FOREM. Je l'ai réussi du premier coup. J'ai donc le permis B. J'ai aussi été à la Mirena pour un job coaching, j'ai alors pu avoir des contrats de remplacement comme ouvrier polyvalent. Ces deux dernières années, je trouve comme technicien de surface en intérim de temps en temps.

LA LETTRE DE L'ONEM !

Malgré tout ça, je suis sanctionné par l'ONEM. Exclusion. À quelques jours de mes quarante ans ! Joli cadeau !

C'est dur. Je n'ai plus envie de me battre. Je sais qu'on n'a qu'une seule vie, et je sais par expérience que ce n'est pas facile. Mais que faire pour que ça aille mieux ?

Ça me déprime. Je ne comprends plus le monde dans lequel on vit. Je ne sens plus ma place. Je ne veux pas me battre pour un monde comme cela. Le monde actuel, il faut le changer.

C'est pour ça que je participe aux manifestations, j'y suis allé plusieurs fois, avec LST. Ce que je vois, c'est que les politiques n'écoutent pas le peuple. Or, ils doivent écouter le peuple. Parce que nous sommes en démocratie.

Le pouvoir, c'est le peuple qui l'a, pas les hommes politiques. Sinon, on va vers une dictature.

SE RELEVER ET AIDER A SE RELEVER

J'ai toujours connu la misère, la pauvreté, j'ai vécu l'alcoolisme de mon père, son décès, les problèmes de ma famille. On apprend à remonter la pente. Puis il y a ces exclusions qui nous coupent les jambes.

J'aimerais connaître un peu le bonheur, se relever et aider d'autres à se relever. Je pense que nous devons développer tout ce qui touche aux services publics, d'autres pays le font. Notamment développer les transports en commun, les écoles, les lieux où les gens sont en contact, et se soutiennent...

Geoffrey Graide

Fédération

NE RIEN LÂCHER

*LORS DE NOTRE DERNIERE ASSEMBLEE DES MILITANTS,
FERNAND NOUS A RAPPELE L'IMPORTANCE DE LA MILITANCE.
NE RIEN LACHER, RESTER SOUDES, ET TOUJOURS CROIRE !*

Nous, les militants, on doit beaucoup travailler pour se faire accepter par les autorités et par les citoyens. On doit travailler ensemble. Et croire en nous, toujours. Et ne jamais lâcher sinon, une fois qu'on est écrasé, on ne sait plus se relever facilement.

On nous fait vivre comme des esclaves. C'est pour ça que c'est important que les militants doivent croire en eux et rester soudés.



Nous devons insister pour garder les droits sociaux. Il faut garder les droits sociaux comme qu'on les a... on ne doit pas lâcher ça. Si nous lâchons, les dirigeants de notre société vont nous écraser et comment vivrons-nous ? C'est pour ça que LST doit exister, c'est ça la valeur de LST.

On a clairement besoin d'associations qui défendent vraiment les plus opprimés.

C'est pour ça que je suis ici. LST ne se laisse pas aller, il lutte. Je suis content de venir, on l'est tous ici, à l'assemblée des militants... on doit croire à ce qu'on est et qu'on fait. On doit se faire accepter, on est un organe qu'il faut pour le droit social.

On doit faire autre chose de tout ce qu'on a vu pour le moment. Tous les militants qui viennent, ils ont un esprit pour aider, pour se faire comprendre et accepter.

Espérer. Continuer. On doit continuer à travailler entre les militants.

Fernand Tasdelen

Aujourd'hui comme hier

CHOMAGE QUAND TU NOUS TIENS

*PATRICIA ET CATHERINE RELISENT LES NUMEROS PRECEDENTS DE LA MAIN DANS LA MAIN. ELLES NOUS EN
PROPOSENT UN DONT LES PREMIERS MOTS SONT BIEN D'ACTUALITE !
LES CHOSES N'ETAIENT PAS ACCEPTABLES EN 1990. AUJOURD'HUI, LE GOUVERNEMENT ARIZONA NOUS IMPOSE
L'EXCLUSION DE TANT DE CHOMEURS. NOUS NE POUVONS PAS EN RESTER LA.*



Beaucoup, de gens pensent que les chômeurs sont des fainéants. Cela est rarement vrai ; certains cherchent du travail mais n'en trouvent pas parce qu'ils sont trop âgés, non diplômés ou encore étrangers. (...)

Savez-vous que le chômeur est obligé de rester chez lui de 8 heures à 17 heures ? Si le contrôleur ne le trouve pas à la maison, il peut encourir une sanction durant un certain temps. Et ça veut souvent dire : suspension du paiement des allocations de chômage, réinscription à l'Onem après la période de sanction, demande d'aide au CPAS, et l'attente avant de toucher à nouveau. (...)

- J'ai chômé pendant dix ans, raconte Emile, et chaque fois que je me présentais pour un travail, je m'entendais dire que j'étais trop âgé. Ce n'était pas facile à vivre. Je tournais en rond, je me sentais inutile. (...)

Un jour, un fermier m'a proposé de travailler avec lui. J'ai accepté pour la nourriture, je n'étais pas payé et il rouspétait quand je demandais une deuxième tasse de café ou un peu de tabac. J'y suis seulement resté un mois.

- Mon mari a été mis à la porte par son patron, pour des raisons n'ayant rien à voir avec son travail. Il s'est donc retrouvé au chômage.

Et Suzanne continue : « C'est seulement après cinq mois qu'il a pu toucher ses allocations de chômage. Mais quelle différence : d'un salaire de 32.000 francs, il est tombé à 19.000 par mois. Le CPAS récupère les avances.

Et ce n'est pas tout, les allocations familiales ne sont toujours pas payées depuis 10 mois.

Tous nos projets sont tombés à l'eau. (...)

LA MAIN DANS LA MAIN janvier 1990 n°78 (p. 5) « Chômage quand tu nous tiens ! »

Réagir :

Une façon de contester cette décision injuste du gouvernement est de faire un recours ! Votre syndicat vous aidera dans les démarches. Si vous n'êtes pas membre d'un syndicat, n'hésitez pas à nous contacter ! Sachez aussi que, des syndicats et des associations ont déjà saisi la Cour constitutionnelle. Des choses sont possibles, agissons.

L'HUMAIN COMME BOUSSOLE DES SERVICES PUBLICS

Ce treizième rapport présenté le 16 décembre 2025 est le fruit de concertations auxquelles participent des militants de LST et d'autres associations¹.

En choisissant le sujet "l'humain comme boussole", l'objectif était de rappeler l'importance des services publics pour aider chacun et particulièrement les personnes en difficulté. Ce rapport permet aussi de constater les changements de ces dernières années qui mettent beaucoup de pression à différents niveaux de la société, mais surtout rendent plus difficile l'accès aux droits pour de nombreuses personnes.

Face à cet enjeu majeur, il rappelle que l'humain doit être au centre des services publics. Cela signifie de prendre en compte les besoins des personnes en difficulté et rendre les services plus accessibles et personnalisés.

La déshumanisation des services publics, dénoncés depuis tant d'années par LST et d'autres, doit s'arrêter. Nous qui vivons les difficultés liées à la pauvreté, nous ressentons souvent du stress et de la honte. Les services publics devraient écouter et comprendre nos histoires de vie, nos demandes d'aide, qui dépassent largement le traitement d'un dossier.

Pour cela, il faut assez de ressources, des contacts personnels et des procédures adaptées. La communication doit être claire et simple, avec des guichets accessibles et une aide réelle et permanente pour toutes les personnes qui ont des difficultés avec le numérique.

Il est important de changer des règlements et des pratiques injustes, violentes et inhumaines.

L'Humain devrait être au centre et la priorité de tous les services publics, dont la finalité est le service rendu à toute la population sans condition, ni distinction de races, de classes, d'éducation, de culture, de religion...

<https://www.mouvement-lst.org/documents/2026/260106-Rapport-bisannuel-2024-2025-FR.pdf>

JE N'AI PAS PEUR DE LE DIRE



J'étais présente au rapport général sur la pauvreté en 1994. Cet écrit est vraiment important pour moi. C'est la première fois qu'en Belgique, des familles pauvres ont pu prendre une place, nous avons pu dire ce que nous vivons tous les jours, nous avons questionné les injustices. C'est encore comme ça pour les concertations, pour l'agora...

Quand je vais en délégation pour le Mouvement LST, j'y vais avec ce que je suis. Avec mon chemin, avec toute mon histoire, avec mes racines. Dans la logique de la participation aux concertations, ce que j'ai appris en venant à LST, c'est de

TOUS ENSEMBLE

Le mardi 10 février 2026, LST a participé aux mobilisations contre les mesures du gouvernement fédéral. Depuis le début de cette législature, nous assistons à une accélération de la dérégulation du travail et du démantèlement des solidarités structurelles (services publics, sécurité sociale...). Nous dénonçons depuis des décennies ces politiques néolibérales menées par les gouvernements belges

Pour montrer notre résistance collective, nous étions présents avec nos Transparents aux côtés des nombreux manifestants syndicaux (rouges, verts et bleus) et associatifs, tant à Marche-en-Famenne qu'à Namur.

Nous nous opposons à la perte des droits si durement acquis par les luttes de nos aïeux depuis plus d'un siècle ; **refusons toutes formes d'exclusions des travailleurs, avec ou sans emploi, de la sécurité sociale.**

Ensemble le 12 mars 2026 à Bruxelles.



prendre la parole dans des lieux comme ça. Pouvoir dire d'où je viens, d'où nous venons et tout le travail qu'on a fait. Nous sommes en 2026, ça fait un bail que le rapport général a été fait, et je continue à questionner : à cette époque-là, il y avait six pour 100 de pauvres, aujourd'hui, on est passé à 20 pour 100. Qu'est-ce qui fait que les mesures font accroître la pauvreté et ne la diminuent pas ? Pour moi, les mesures prises sont faites pour enrichir les plus riches. Je n'ai pas peur de le dire. On a la meilleure sécurité sociale au monde, tous les pays devraient en avoir une ! Et les politiques actuelles la détruisent ! On a une base de solidarité et on la détruit ! J'ose dire ce que je pense. Parce que c'est ce qu'on vit. LST m'a permis d'oser prendre la parole. Mettons-nous en chemin. Ensemble. En route dans la militance.

Andrée Defaux

[1] Nous participons à ces concertations depuis le premier Rapport Général sur la Pauvreté que nous avons initié avec d'autres en 1992-1994

Condroz-Famenne-Ardenne

CE QUI NOUS ENFERME, CE QUI NOUS LIBERE

*LE GROUPE DE MILITANTS « CFA » SE RASSEMBLE TOUS LES MOIS A ROCHEFORT. CE SONT NOS CAVES.
COMME A NAMUR ET A ANDENNE, NOUS Y PARTAGEONS NOS PREOCCUPATIONS PERSONNELLES,
MAIS AUSSI ET SURTOUT NOUS Y CONSTRUISONS NOTRE PAROLE COLLECTIVE,
NOTRE « PIERRE » A L'EDIFICE DE LA PAROLE DE NOTRE MOUVEMENT.*

Nous avons fait un récapitulatif de la réflexion de l'année écoulée, nous avons envie de vous en faire part.

LOGEMENT

Nous sommes tous concernés. Etre logé décemment et durablement pour un prix décent, c'est une condition pour vivre et participer à la société.

Le logement reste un défi de tous les jours. Nous nous sommes rendus compte que la plupart d'entre nous vivaient une difficulté ou une angoisse par rapport à son logement : certains ont reçu un avis d'expulsion, d'autres ont vu leur maison revendue : vais-je pouvoir rester ?

Certains, en fin de bail, se demandent s'ils vont être renouvelés, d'autres encore en logement social vont voir leur maison démolie pour insalubrité. La société a prévenu qu'il n'y aurait pas de relogement pour tout le monde... L'un ou l'autre n'a pas de soucis... pour l'instant. On se rend compte combien cela « mine » notre vie, et nous empêche de faire des projets.

TRAVAIL, EMPLOI, REVENU

Quel avenir pour nous et nos enfants ? Les mesures gouvernementales, principalement sur la question du



chômage nous ont également mobilisés, participant ainsi à la réflexion et mobilisation globale que nous menons dans le Mouvement.

Les plus jeunes sont directement impactés : l'un vient de terminer un contrat de travail qui avait permis à la famille de trouver une stabilité, de faire des projets. Mais ce temps de travail ne donne plus droit au chômage. Bien sûr, on cherche un autre travail, mais si on ne trouve pas, que va devenir cette stabilité acquise ?

Une autre jeune maman est dans une formation depuis 2 ans... Formation qui ressemble bien à du travail « déguisé » : Horaire où il faut se lever tôt, travail pour de véritables clients... tout cela pour un euro environ de l'heure. Et malgré cela, on va lui supprimer son chômage.

Cela nous mène souvent à distinguer travail et emploi : on peut travailler beaucoup sans avoir d'emploi (un contrat). Mais ce n'est pas reconnu. Les plus âgés, eux, sont inquiets pour les plus jeunes.

Nous identifions également le rôle de la presse et des discours sur les croyances. On dit que les chômeurs sont des tricheurs. Mais on épingle souvent des exceptions pour en faire des généralités.

Et puis il y a aussi qu'un riche qui triche, qui élude l'impôt, c'est un génie. Un pauvre qui triche est un fraudeur.

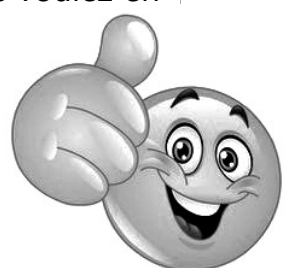
Les militants du CFA

L'ACTION DE LST EXISTE PAR LA SOLIDARITÉ DE TOUS

- **Solidarité de celles et ceux qui s'investissent.** LST, c'est d'abord tous les militantes et militants, venus de tout horizon, qui ont fait le choix d'y consacrer du temps et de l'énergie, de s'engager dans cette lutte particulière pour plus de justice.
- **Solidarité de celles et ceux qui soutiennent.** LST, c'est aussi toutes ces personnes qui sont sensibles et partagent nos choix, notre analyse et nos modes d'interpellations. Vous en êtes - et nous vous en remercions déjà - ou vous voulez en être et nous vous en remercions chaleureusement. Comment ?

- à travers une participation financière : abonnement au Journal « la main dans la main » ou un don, occasionnel ou permanent, chacun dans la mesure de ses moyens. Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an au Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387 de la Fédération Luttes Solidarités Travail
- Par du temps donné. Le soutien peut aussi prendre la forme de temps investi ponctuellement ou régulièrement dans l'un ou l'autre projet : Présence à des actions, rencontres, transports, secrétariat, prise de notes, rédactions, mais aussi relayer nos écrits, nos interpellations.... Le mieux est de se rencontrer et d'en parler.

Merci à chacun de vous.



DEBITEURS D'ALIMENTS

NOUVELLE METHODE DE CALCUL DU RIS

Le revenu d'intégration payé par le CPAS dépend de la catégorie du bénéficiaire : famille à charge, isolé, cohabitant. Il dépend aussi des revenus dont la personne dispose déjà et qui, en principe, viennent en déduction du RIS payé par le CPAS.

LES REVENUS DU DEMANDEUR

En d'autres termes, le CPAS complète les revenus dont la personne dispose déjà pour atteindre le montant du RIS correspondant à sa catégorie (famille à charge, isolé, cohabitant).

En principe, tous les revenus du demandeur sont pris en compte, sauf les exceptions légales.

Sont notamment exonérées : la pension alimentaire ou les allocations familiales que le bénéficiaire du RIS perçoit pour ses enfants, les aides financières spécifiques qu'il perçoit déjà du CPAS (par exemple pour payer des factures ou des soins de santé), l'allocation d'intégration perçue du SPF Sécurité sociale, la bourse d'étude, etc.

Le CPAS prend également en compte les revenus des personnes avec qui le demandeur de RIS cohabite :

- prise en compte obligatoire des revenus du partenaire du couple,
- prise en compte facultative des revenus des enfants et parents,
- prise en compte interdite des revenus des autres cohabitants : grands-parents, oncles et tantes, frères et sœurs, amis et connaissances.

Au 1er mars 2026, les règles changent en ce qui concerne la prise en compte facultative.

LES REVENUS DES DEBITEURS D'ALIMENTS

Avant la nouvelle loi en vigueur au 1er mars 2026, lorsque le demandeur cohabitait avec ses propres enfants ou parents, le CPAS pouvait tenir compte de leurs revenus. Il s'agissait d'une faculté : le CPAS devait examiner si les revenus globaux du ménage suffisaient ou non à assurer les conditions décentes pour chacun des membres du ménage.

Par exemple, si un jeune majeur demandait le RIS et cohabitait avec ses parents qui disposent de revenus professionnels confortables, le CPAS refusait le RIS au jeune majeur. Par contre si ses parents bénéficiaient eux-mêmes d'allocations sociales ou faisaient face à une situation de précarité financière, le CPAS accordait généralement un RIS cohabitant (fut-ce partiel) au jeune majeur.

A partir du 1er mars 2026, la loi est modifiée.

A partir du 1er mars 2026, la loi est modifiée.

On ne parle plus désormais des enfants et des parents, mais de toutes les personnes cohabitant avec le demandeur et qui sont, à son égard, un débiteur d'aliments au sens du Code civil.

Outre les enfants et parents du demandeur, il faut désormais tenir compte des revenus du conjoint divorcé, des grands-parents et petits-enfants, des beaux-parents, des gendres et des brus, des adoptants et adoptés, des cohabitants légaux, pour autant bien sûr que ces personnes cohabitent avec le demandeur. La liste est donc plus large.

Désormais par contre, les revenus de ces cohabitants sont calculés comme le sont ceux du demandeur, en y appliquant donc aussi les exonérations, réductions et abattements prévus par la loi (ce qui n'était pas le cas avant).

Par exemple, si le demandeur cohabite avec sa fille et les enfants de celle-ci, les revenus personnels de la fille seront pris en compte, mais pas les allocations familiales qu'elle perçoit pour ses propres enfants. Dans le régime antérieur, le CPAS pouvait (puisqu'il s'agissait alors d'une faculté), tenir compte de tout ou partie des revenus de la fille, y compris ces allocations familiales.

Cas particulier : il est désormais également tenu compte, parmi les revenus du parent qui cohabite avec le demandeur, des allocations familiales que ce parent perçoit pour ce demandeur.

PRISE EN COMPTE OBLIGATOIRE (SAUF EXCEPTION)

Au 1er mars 2026, la faculté de prise en compte des revenus des cohabitants (auparavant enfants et parents, désormais tous les débiteurs d'aliments) se transforme en obligation, sauf exception pour motif d'équité.

Le CPAS peut encore, par une décision individualisée et motivée, renoncer à prendre en compte tout ou partie des revenus de ces cohabitants.

LA DEPENDANCE ECONOMIQUE S'ACCROIT...

A partir du 1er mars 2026, ces nouvelles règles augmenteront la dépendance économique du demandeur vis-à-vis des personnes avec qui il cohabite.

La prise en compte de ces revenus est désormais une obligation (sauf exception), indépendamment de savoir si ces cohabitants aident financièrement ou pas le bénéficiaire du RIS...



Hors cadre
Namur

AFFICHE TA NORME !

HORS NORMES !

Etre compétitif, ultra connecté, sportif, jeune, avoir un travail, prendre l'avion, consommer...

Tout cela nous est présenté comme étant la norme à suivre.

Et bien non ! Nos vies ne ressemblent pas à cela.

Nous l'avons exprimé par la réalisation d'affiches en linogravure.

Venez les voir, et découvrir bien d'autres travaux, lors de l'exposition que nous ouvrons avec nos partenaires du collectif Pas à part dans le cadre du parcours d'artistes « Chambre avec vues ».

Les 14, 15 mars et 21, 22 mars 2026 de 11h à 18h

Vernissage le 14 mars 2026 à 15h

Lieu : la Casserole, rue de l'avenir, 3 à Namur.





AU REVOIR, BLANCHE

Blanche Warègne nous a quittés ce 2 janvier 2026. A ses enfants, à ses sœurs et frères, nous souhaitons exprimer notre soutien. Nous partageons votre peine en ce moment de deuil et vous assurons de nos sentiments les plus affectueux.

Blanche était une maman, une grand-mère qui était fière de ses enfants et de ses petits-enfants. Mais aussi de toute sa famille. C'était une femme forte et fragile à la fois et avec un cœur d'or. De l'or dans le cœur et de l'or dans les mains.

Elle tendait la main à celle ou celui qui avait besoin d'aide peut importe si cette aide se retournait contre elle. Elle nous a impressionné par son parcours de vie, ses luttes, son combat pour plus de justice pour tous les peuples de la terre. Blanche était une fidèle militante de notre Mouvement, apportant sa créativité dans nos ateliers, nous partageant ses réflexions en caves, en permanence...

Andrée D



Il y a quelques jours, une amie de Namur est décédée. Femme d'ombre et de lumière, douée d'une grande créativité, au cœur grand comme le monde, sensible à l'extrême et dotée d'une bonne dose d'humour, Blanche a tracé sa route malgré les énormes épreuves qui l'ont jalonnée. Elle s'est battue pour exister elle-même et donner tout le possible à ses enfants. Je la porte dans mon cœur. Elle a trouvé paix et légèreté. J'en suis sûre.

Claire G

Petites nouvelles

NAISSANCE

Elle s'appelle Evie, elle a pointé le bout de son nez le 16 janvier 2026, chez Véronique Defaux. Beaucoup de tendresse à partager avec ses frères et sœurs, et toute la famille.

Le 5 février 2026, Marceau est né chez Alban et Tiffany Versailles.
Bon vent sur le chemin de la vie.
Félicitations aux parents, grands-parents et arrière grands-parents

DECES

Nous avons appris le décès de notre ami Alex Incourt, fin décembre 2025. Nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Le 24 décembre 2025, Philippe Davaux est décédé.
Le Mouvement LST présente ces condoléances à ses enfants, petits-enfants et à sa famille. Toute notre sympathie dans ces moments difficiles.

Toutes nos pensées à Fabian SENTE militant à LST Andenne dont le papa Guy est décédé le 12 janvier 2026 à 88 ans.

Le Mouvement LST s'associe à la peine de la famille et les proches de Madame Gisèle Paise-Alsteen, décédée le 15 février 2026.
Nos pensées vont aussi aux membres du personnel de Nuance4 où notre journal LA MAIN DANS LA MAIN est imprimé.

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro
D'Andenne, de Condroz-Famenne-Ardenne, de Namur, du Hainaut : Andrée, Catherine, Cécile, Claire, Fernand, Francine, Geoffrey, les militants du CFA, Luc, Martin, Patricia, Pascale, Philippe, Régine, Vincent et Sandra

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condroz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut
Tél : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org



ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus de 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne
(Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter.
Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !
LMDLM@MOUEMENT-LST.ORG